

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE  
1 bd Lakanal – BP 9033  
24019 - PERIGUEUX**

**DD045-2011**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de membres du conseil  
en exercice : 50  
Présents : 37  
Votants : 45  
Dont 8 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la  
Communauté d'Agglomération  
Le 22 avril 2011

**Le 29 avril 2011**

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : REPARATION DU BARRAGE DE RHODAS SUR LA COMMUNE DE TRELISSAC –  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes SIMEON, DOAT, LABAILS, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT, PLAN.

MM. LE MAO, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS, ROUSSARIE, BARBARY, DASSEUX, PEYROUNY,  
ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, MOYRAND, BOURGEOIS, GERAUD, LE VACON,  
MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, MATELAT, COLBAC, GEORGIADES, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BELOMBO, BOUSSARIE, MARCHAND, NOUGUEZ, ROUGIER, DECABRAS-MATA.

MM. FAYOLAS, TESTUT, CORTEZ, LE ROUZIC, BELLOTEAU, DOSSET, DUPUY, MATHIVET, MINGASSON.

POUVOIRS :

Mme BELOMBO	pouvoir à	M. DAUGIERAS
Mme MARCHAND	pouvoir à	M. LABAILS
M. DOSSET	pouvoir à	M. MOYRAND
M. LE ROUZIC	pouvoir à	M. ROUSSARIE
M. MATHIVET	pouvoir à	Mme PATRIAT
M. MINGASSON	pouvoir à	M. CORNET
M. TESTUT	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. DOSSET	pouvoir à	BOURGEOIS

**OBJET : REPARATION DU BARRAGE DE RHODAS SUR LA COMMUNE DE TRELISSAC –  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** le moulin de Rhodas et son barrage ont été acquis par la CAP dans le cadre de la création de la voie verte le long des berges de l'Isle. Seuls le barrage et les fondations du moulin ont été conservés.

**Que** depuis, d'importantes dégradations ont été constatées sur le barrage.

**Considérant qu'** un diagnostic de l'ouvrage a été réalisé par un bureau d'études spécialisé.

**Que** pour répondre aux interrogations sur le devenir du barrage et sur la nature des travaux à engager, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études SOGREAH. Consécutivement, la réparation du barrage a été décidée.

**Coût estimatif de l'opération**

<b>Coût de l'opération (Hors Taxes)</b>	
Etudes	50 000 €
Travaux barrage	500 000 €
Travaux continuité écologique	22 000 €
Frais divers et révisions de prix	40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>612 000 €</b>

**Plan de financement prévisionnel**

<b>Financement prévisionnel</b>	
Conseil Général (30%)	183 600 €
CAP	428 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>612 000 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- d'arrêter le montant de l'opération à 612 000 € HT tel que présenté ci-dessus et de valider le plan de financement prévisionnel correspondant ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers, et à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

**Délibération votée à l'unanimité**

**Délibération publiée le  
Délibération certifiée exécutoire  
à compter du**

**Pour extrait conforme,  
Périgueux, le**

**Le Président  
Claude BERIT-DEBAT**